



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 30 mai 2020

Manifestations sur la voie publique

À la suite d'appels à la mobilisation relayés sur les réseaux sociaux, deux manifestations ont eu lieu aujourd'hui à Strasbourg.

Dans le contexte de crise sanitaire, de tels rassemblements favorisent la propagation du Coronavirus-Covid-19. Ils sont limités à 10 personnes.

Les forces de l'ordre ont procédé à 5 verbalisations place Kleber, pour une manifestation non déclarée d'une trentaine de « Gilets Jaunes ». Par ailleurs, 46 personnes ont été verbalisées dans le cadre d'une marche déclarée en préfecture (marche des solidarités), mais qui a réuni une centaine de personnes, contrairement aux exigences légales en vigueur : limitation des rassemblements à 10 personnes.

La préfète du Bas-Rhin rappelle aux personnes qui n'ont pas satisfait aux obligations réglementaires de déclaration de manifestation qu'elles se placent en infraction au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure (articles L211-1 à 4). Elles engagent par ailleurs leur responsabilité pénale et civile au regard de tout incident ou accident qui surviendrait au cours de rassemblements non déclarés.

Elle rappelle également, qu'aux termes des articles L412-1 et R413-19 du code de la route, le fait d'entraver la circulation, d'empêcher la circulation des véhicules de secours ou de gêner la circulation des autres véhicules est passible d'amendes et de peines d'emprisonnement.

La préfète adresse ses remerciements à l'ensemble des forces de l'ordre mobilisées pour la sécurité de tous.

Contact presse :

Amine Boukhliq
06 45 59 26 76
amine.boukhliq@bas-rhin.gouv.fr